

**D-2021-087**

**Nombre de Conseillers**

<b>En exercice</b>	<b>78</b>
<b>Présents</b>	<b>64</b>
<b>Votants</b>	<b>68</b>

**Conseil Communautaire du 29 avril 2021**

Le Conseil de Val de Garonne Agglomération,  
légalement convoqué le 23 avril 2021,  
s'est réuni, en session ordinaire en Visio conférence,  
sous la présidence de Jacques BILIRIT, Président

**PROGRAMME D'ACTIONS DU CONTRAT DE VILLE 2015-2022 PAR VAL DE GARONNE  
AGGLOMÉRATION POUR L'ANNÉE 2021**

**Etaient présents**

Jacques BILIRIT - Joël HOCQUELET - Dante RINAUDO - Marie-France BONNEAU - Gilles LAGAÛZÈRE -  
Christophe COURREGELONGUE - Régine POVEDA - Catherine BERNARD - Benjamin FAGES - Christian  
PEZZUTTI - Michel COUZIGOU - Jean François THOUMAZEAU - René ZAROS - Gaëtan MALANGE - Pierre  
CAMANI - Emilie BAYLE - Véronique BEZIADE - Jérôme BISSIÈRES - Jonathan BITEAU - Stéphane  
BLANCHARD - Daniel BORDENEUVE - Sophie BORDERIE - Valérie BOTTECCHIA - Jean-Claude BOURBON -  
Céline BOUSSIE - Louis BRESOLIN - Martine CALZAVARA - Laurent CAPELLE - Dominique CAPRAIS - Patrick  
CARDOIT - Maud CARUHEL - Séverine CHASTAING - Anne-Marie CHAUMONT - Charles CILLIERES - Alain  
DALLA MARIA - Maryline DE PARSCAU - Jean Claude DERC - Gilbert DUFOURG - Denis DUTEIL - Jean-Claude  
FEYRIT - Muriel FIGUEIRA - Stéphane FRANCIS - Claudette GALLESIO - Pierre IMBERT - Christian JAMBON -  
Liliane KULTON - Claude LAGARDE - Claude LALANDE - Guy LAUMET - Michel MILHAC - Bernard  
MONPOUILLAN - Didier MONPOUILLAN - Alain PASCAL - Michel PÉRAT - Jacques PIN - Jean-Michel  
POIGNANT - Didier RESSIOT - Noëlli REY-LE MEUR - Loréline ROQUES - Sylvie SCAFFINI - Jean-Pierre TILHAC  
- Jacques VERDELET - Emmanuel VIGO - Nadine ZANARDO

**Absents ou excusés**

Jean Luc ARMAND - Marie-Catherine BALLEREAU - Daniel BENQUET - Jérémie BESPEA - Pierre FEYRIT -  
Guy IANOTTO - Jean-Michel LABORDE - Jean-Pierre LANDAT - Alain LERDU - Emmanuelle MARCHAND -  
Dominique MARTIN - Jean Michel MOREAU - François NÉRAUD - Aurore ROUBET

**Pouvoirs de**

Jérémie BESPEA A Valérie BOTTECCHIA - Guy IANOTTO A Pierre CAMANI - Emmanuelle MARCHAND A  
Alain PASCAL - Aurore ROUBET A Dante RINAUDO

**Secrétaire de séance**

Emilie BAYLE

# PROGRAMME D' ACTIONS DU CONTRAT DE VILLE 2015-2022 PAR VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION POUR L'ANNÉE 2021

Rapporteur : Benjamin FAGES

## Objet de la délibération

Chaque année, dans le cadre du contrat de ville 2015-2022 de Val de Garonne Agglomération, un programme d'actions est défini et impacte les 3 volets du contrat que sont la Cohésion sociale, le Développement économique/emploi et le Cadre de vie/renouvellement urbain. La présente délibération propose de définir les actions soutenues par VGA relevant de son champ de compétences.

## Exposé des motifs

Le contrat de ville est le cadre partenarial formalisant l'intervention des pouvoirs publics dans les quartiers prioritaires. Sur le territoire de VGA, deux quartiers prioritaires ont été identifiés : « Baylac – La Gravette » à Marmande et « Cœur de ville » à Tonneins. Le dispositif est coordonné par l'Etat et l'Agglomération en partenariat étroit avec les communes de Marmande et Tonneins pour le volet opérationnel.

Le contrat de ville doit tendre à la réduction des écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leur environnement et améliorer les conditions de vie des habitants. Des moyens d'intervention spécifique sont mis à disposition (en plus de ceux de droit commun) au cumul de difficultés que rencontrent les habitants des quartiers défavorisés, parmi lesquels les fonds alloués par l'Etat, VGA et les communes dans le cadre de l'appel à projet annuel. Les dossiers déposés doivent répondre aux enjeux du contrat de ville répartis dans les trois piliers : Cohésion sociale, Développement économique/emploi et Cadre de vie/renouvellement urbain.

Pour l'année 2021, une enveloppe prévisionnelle de 23 000.00€ est consacrée par VGA au co-financement d'actions menées principalement par des associations sur les quartiers. Les actions portées dans le cadre de la mise en œuvre du contrat de ville et relevant des compétences de Val de Garonne Agglomération ont été validées lors d'un comité de pilotage le 1<sup>er</sup> avril 2021. En amont de cette date, un groupe projet au sein de la commission Cohésion sociale a été constitué pour échanger et donner un avis sur les différents projets présentés susceptibles de bénéficier d'un soutien de l'Agglomération.

L'objet et les éléments financiers de ces projets sont précisés en annexe à la présente délibération.

Il est précisé qu'une action, qui s'inscrit dans le cadre du volet Développement Economique et Emploi de l'appel à projets 2021, est soutenue par Val de Garonne Agglomération dans le cadre de ses compétences, mais non sur les crédits alloués au contrat de ville. Elle figure également en annexe à la présente délibération.

## Le Conseil Communautaire,

**Valide** le programme d'actions soutenu par Val de Garonne Agglomération au titre de l'année 2021 dans le cadre de la mise en œuvre du contrat de ville 2015-2022 tel que présenté en annexe.

**Précise** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2021 (PRINCIPAL-DESO-DESO-POVI) à l'article 6574.

**Autorise** M. le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération

### Résultat du vote

<b>Votants</b>	<b>68</b>	
<b>Pour</b>	<b>68</b>	
<b>Contre</b>	<b>0</b>	[ ]
<b>Abstention</b>	<b>0</b>	

Publication / Affichage  
Le 6 mai 2021

Fait à Marmande le 29 avril 2021

**Jacques BILIRIT**  
Président de Val de Garonne Agglomération